

CONCERTS À L'ÉGLISE DE CÉLIGNY

Informations à l'intention des organisateurs de concerts

GÉNÉRALITÉS

L'église de Céligny offre 109 places, soit 25 bancs. Il est possible d'ajouter 20 chaises supplémentaires.

L'organisateur du concert doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile adéquate. **Merci d'en joindre une copie à la demande de réservation.**

L'utilisation de l'orgue de l'église nécessite l'autorisation de l'organiste titulaire:
Madame Florence Kraft, 7, Av. de Sécheron, 1201 Genève
Tél. et Fax 022 732 08 43 ou 076 316 13 42

L'utilisation d'un équipement de sonorisation est soumis à autorisation.

FRAIS

L'entrée au concert doit rester libre. La mention "*Entrée libre*" figurera sur les affiches et papillons annonçant le concert. L'organisateur prévoit généralement une collecte à l'issue du concert et le mentionne également sur les affiches.

Une participation forfaitaire aux frais d'entretien fixée à Fr. 200.– est due pour chaque concert. Cette somme doit être versée sur le CCP 12-25341-5 de la Paroisse à réception de l'autorisation établie par l'association METS.

PUBLICITE

La publicité pour le concert incombe à l'organisateur. Suggestions :

* Envoi matériel publicitaire à Nyon Région Tourisme ([www.lacote-tourisme.ch/fr/.](http://www.lacote-tourisme.ch/fr/))

Voir aussi www.tempslibre.ch ou dans l'agenda du journal La Côte (www.lacote.ch/sortir/)

* Des affiches format A4 (max 10) et des flyers format A5 (max 50) peuvent être adressées au secrétariat paroissial pour diffusion.

* L'insertion dans le mensuel "Réformés" doit parvenir au secrétariat au moins huit semaines avant le concert.

DIVERS

La sacristie peut être utilisée comme vestiaire.

La location de la salle de paroisse pour une réception après le concert n'est pas possible.

Il est possible de louer la salle communale auprès de la commune de Céligny.